PRÉFET
DU CALVADOS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

Bureau de la réglementation, des associations et des élections

ARRÊTÉ n° DCL-BRAE-26-038

portant nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes du Calvados

LE PRÉFET DU CALVADOS,

Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral et notamment les articles L. 19 et R. 7 ;

VU la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires, modifiée par l'addendum du 04 février 2021 ;

VU les propositions des maires des communes ;

VU les ordonnances du 23 et 24 juin 2026 désignant les délégués chargés de représenter les tribunaux judiciaires de Caen et Lisieux ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, pour une durée de six années, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales

SUR PROPOSITION du la secrétaire général ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : sont désignés membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés au présent arrêté ;

ARTICLE 2 : Monsieur le secrétaire général et les maires des communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services de l'État.

Fait à Caen, le 16/06/2026

pour le Préfet, et par délégation,
le secrétaire général,

Stéphane SINAGOGA